

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ginette Vienneau	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 01 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de ma visite.
Le parc extérieur sera inspecté par la mentore ou l'inspectrice lorsque la neige sera fondue.
Observation: Lors de mon arrivée, les enfants terminaient leur dîner. Ensuite, ils se sont lavé les mains et ont joué à des jeux libres.
La garderie est conforme aux exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis est recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mars 2023

Date

original signé par
Ginette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 mars 2023

Date